



NET-ENTREPRISES-FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

DOSSIER DE PRESSE

2013

CONTACTS PRESSE

GIP-MDS / net-entreprises.fr

Alexandre AZAR
01 58 10 47 28
alexandre.azar@gip-mds.fr

Agence Wellcom

Lucie HACQUIN & Alexia DIEZ-SOTO
01 46 34 60 60
lha@wellcom.fr – ads@wellcom.fr



Sommaire

1. net-entreprises.fr en bref	p. 3
2. Un service proposé par le GIP Modernisation des déclarations sociales	p. 4
3. Une référence en matière d'administration électronique et de simplification administrative	p. 6
4. net-entreprises.fr en pratique.....	p. 7
5. À l'écoute des utilisateurs	p. 10
6. Un site en constante évolution	p. 12
7. net-entreprises.fr en chiffres	p. 14
Annexes	p. 15
Les déclarations disponibles sur net-entreprises.fr	p. 16
Les organismes de protection sociale et les fédérations professionnelles associées au sein de net-entreprises.fr	p. 17
Les comités régionaux net-entreprises.fr.....	p. 18
L'échange de données informatisé (EDI).....	p. 19



1. net-entreprises.fr en bref

Créé en 2000 pour simplifier les obligations administratives des entreprises, net-entreprises.fr est le site internet dédié aux déclarations sociales proposé et financé par l'ensemble des organismes de protection sociale (OPS).

Il permet aux entreprises et à leurs mandataires (experts-comptables, centres et associations de gestion agréés) d'effectuer et de régler par internet, de manière sécurisée, simple et gratuite, leurs déclarations sociales.

Site portail, net-entreprises.fr est un point d'accès unique qui propose l'essentiel des déclarations pour tous les régimes de protection sociale : régime général, régime des indépendants, régime agricole.

L'utilisation de net-entreprises.fr offre cinq avantages pour les déclarants :

- ▶ **Simplicité** : les entreprises et les tiers déclarants n'ont qu'une adresse à retenir pour remplir leurs déclarations sociales et oublier ainsi tout le flot des déclarations papier. Le site est disponible 7 jours/7 et 24 heures/24.
- ▶ **Gratuité** : le site est entièrement gratuit. Il n'y a ni frais d'inscription ni frais d'utilisation.
- ▶ **Rapidité** : l'inscription s'effectue une fois pour toutes. Une fois enregistré, le remplissage des formulaires est facilité ce qui permet de gagner du temps.
- ▶ **Sérénité** : l'accompagnement en ligne permet de limiter les risques d'erreur. Au fil de la saisie, les champs obligatoires sont indiqués et le contrôle automatique et immédiat évite les incohérences des informations saisies.
- ▶ **Facilité de règlement** : pour les déclarations donnant lieu à un paiement, le télépaiement permet à l'entreprise de s'acquitter de ses cotisations de manière sécurisée, juste à l'échéance, ni trop tôt ni trop tard.

En 13 ans d'existence, le succès du site n'a cessé de s'accroître :

- ▶ 2,8 millions d'entreprises inscrites fin décembre 2012,
- ▶ 22 millions de télédéclarations transmises en 2012.

2. Un service proposé par le GIP Modernisation des déclarations sociales

Le GIP-MDS : une mutualisation des organismes de protection sociale

La diversité caractérise le système de protection sociale français : diversité des régimes (salariés, indépendants, agricoles) mais également diversité des risques et des déclarations associées (maladie, retraite, recouvrement, chômage, accident du travail, retraite complémentaire...).

Afin de dépasser cette complexité, les organismes de protection sociale (OPS) se sont fédérés, en 2000, au sein du Groupement d'intérêt public Modernisation des déclarations sociales (GIP-MDS), sur l'initiative du ministère de l'Emploi et de la Solidarité et du secrétariat d'État aux PME. Le groupement réunit également neuf organisations professionnelles : la CFDT, la CGPME, la CGT, la CGT-FO, le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables, la FNSEA, le Medef, le Syntec numérique, l'UPA.

Le GIP-MDS a pour mission de créer les conditions permettant aux entreprises d'effectuer leurs déclarations sociales réglementaires et contractuelles à l'aide d'outils économiques performants, simples d'installation et ergonomiques, en utilisant notamment les technologies de l'internet.

Cette mission s'est concrétisée avec la création du site www.net-entreprises.fr, géré par le GIP-MDS.

Une organisation source de synergies entre les OPS

L'organisation du GIP-MDS a été conçue pour faire travailler ensemble des organismes de cultures différentes à un projet commun de simplification.

Financé par les organismes de protection qui en sont les membres, le GIP-MDS est dirigé par une assemblée générale, composée de représentants de chacun des membres du groupement, et par un conseil d'administration. Ces deux instances sont présidées par une personnalité qualifiée.

Le président du GIP-MDS est Éric Hayat dont le mandat a été renouvelé en mars 2012. Son directeur général est Élisabeth Humbert-Bottin.

L'État est également représenté dans les instances du GIP-MDS par un commissaire du gouvernement, rôle dont a été chargé la Direction de la sécurité sociale. Le GIP-MDS est soumis au contrôle de la Cour des comptes et de l'Igas. Un représentant de la mission du contrôle général assiste aux travaux des instances du GIP-MDS.

Si chaque organisme conserve sa mission et sa compétence propres, net-entreprises.fr favorise la coopération entre les OPS et la création de synergies : mutualisation des moyens, amélioration du service aux usagers et facilitation de leur travail grâce à des déclarations mieux renseignées.

Un réseau de comités régionaux

Parce qu'il est indispensable de déployer des relais vers les utilisateurs tout en consolidant la mobilisation des OPS au niveau local, le GIP-MDS déploie un réseau de comités régionaux « net-entreprises.fr ».

Centré sur un bassin d'emploi, composé des représentants locaux des OPS partenaires, chaque comité régional a une double vocation :

- ▶ offrir un relais local aux utilisateurs de net-entreprises.fr ;
- ▶ participer à la promotion des services de net-entreprises.fr.

En 2012 le réseau compte 23 comités régionaux basés à :

Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Pointe-à-Pitre, Saint-Denis-de-la-Réunion, Rochelle, Lille, Limoges, Lyon, Montpellier, Marseille, Nancy, Nantes, Paris, Rennes, Rouen, Toulouse, Tours, Troyes et Strasbourg.

Il offre ainsi un maillage territorial complet couvrant notamment chaque région métropolitaine.

Une démarche d'information et de promotion des services

Promouvoir, former, accompagner localement

Le GIP-MDS déploie des efforts importants pour aller à la rencontre des entreprises et leur démontrer l'efficacité et le confort de la dématérialisation des déclarations sociales. Ateliers d'inscription, journées net-entreprises.fr, participation aux salons, conférences... les occasions sont nombreuses pour échanger et créer de nouvelles relations entre les entreprises et les organismes de protection sociale qui s'investissent tous ensemble et de manière coordonnée au nom de net-entreprises.fr.

net-entreprises.fr est ainsi régulièrement présent aux :

- ▶ congrès de l'Ordre des experts-comptables,
- ▶ salons des entrepreneurs,
- ▶ salons autour de la création d'entreprises.

Focus sur les ateliers d'inscription

La mission des comités régionaux est de participer à la promotion des services proposés par net-entreprises.fr. Dans ce cadre, les entreprises sont régulièrement invitées par les comités à participer à des ateliers de démonstrations des télédéclarations, suivies des sessions d'inscription. Ces ateliers ont un grand succès auprès des chefs d'entreprises qui y voient une solution efficace pour simplifier leur gestion administrative.

Informier : Réseau, toute l'actualité de net-entreprises.fr

net-entreprises.fr édite régulièrement une lettre, disponible en version imprimée ainsi qu'en version électronique, faisant le point sur l'actualité du site et des déclarations sociales.

Diffusée auprès de ses organismes partenaires, elle est également disponible sur le site internet du GIP-MDS.



3. Une référence en matière d'administration électronique et de simplification administrative

En l'espace de quelques années, net-entreprises.fr s'est imposé comme un acteur incontournable en matière de télédéclarations sociales.

Un site référence en matière de e-administration

La France est entrée dans une phase de généralisation de l'administration électronique. Ainsi, particuliers et professionnels peuvent désormais effectuer l'essentiel de leurs démarches administratives en ligne.

Pour les entreprises, l'offre de services publics dématérialisés est complète : net-entreprises.fr pour les déclarations sociales, TéléTVA et le compte fiscal pour le volet fiscal, etc.

Nombreux sont d'ailleurs les sites ayant établi des liens vers net-entreprises.fr.

Dans la palette large de services en ligne destinés aux entreprises, net-entreprises.fr se distingue. Il est en effet le seul site portail permettant d'effectuer et de téléréglé l'ensemble des déclarations sociales gratuitement.

Le succès croissant des télédéclarations sociales

En 10 ans d'existence, le nombre de télédéclarations sociales effectuées sur net-entreprises.fr n'a cessé de progresser. Le seuil symbolique du million de déclarations effectuées a été franchi en 2005. En 2006, plus de 4 millions de déclarations ont été effectuées, soit trois fois plus qu'en 2005, un chiffre qui atteint les 22 millions en 2012 (sachant qu'en 2011, 3,2 millions de déclarations de cotisations sociales à Pôle emploi sont dès lors directement recouvrées par les Urssaf)*.

Progression annuelle du nombre de déclarations effectuées

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
577 889	1 243 146	4 017 510	6 649 610	10 110 537	14 365 752	18 017 806	18 501 334*	21 971 873
	+ 115 %	+ 223 %	+ 65 %	+ 52 %	+42 %	+25 %	- *	+19 %

Le succès des télédéclarations sociales est une bonne illustration de la démarche de l'État en matière de simplifications administratives. Internet, considéré comme un des leviers essentiels de la modernisation de l'État, s'impose comme un vecteur incontournable pour effectuer ses déclarations sociales. Ainsi, les entreprises dont le chiffre d'affaires atteint 760 000 euros sont tenues par la loi de financement de la sécurité sociale d'effectuer la déclaration et le paiement de la C3S par voie électronique.

Également, à compter du 1^{er} janvier 2013, les entreprises qui payent plus de 50 000 € de cotisations annuelles aux Urssaf devront déclarer leurs cotisations Urssaf exclusivement par voie électronique (ce seuil était de 100 000 € en 2012).

4. net-entreprises.fr en pratique

Qui utilise net-entreprises.fr ?

net-entreprises.fr est un site destiné aux entreprises et à leurs tiers déclarants, c'est-à-dire experts-comptables, associations et centres de gestion agréés. Fin 2012, net-entreprises.fr comptait :

- ▶ 2,8 millions d'entreprises inscrites,
- ▶ 38 000 tiers déclarants inscrits.

Parmi les entreprises qui utilisent internet pour leurs déclarations sociales et fiscales, les services de net-entreprises.fr sont utilisés par :

- ▶ 4 entreprises sur 5
- ▶ 2 experts-comptables sur 3
- ▶ 2 centres de gestion sur 3

En fonction de la taille de l'entreprise, le déclarant varie. Pour les indépendants, c'est le dirigeant ou le chef d'entreprise qui remplit les déclarations. Dans les entreprises inférieures à 100 salariés, c'est le comptable ou le responsable administratif. Lorsque l'entreprise compte plus de 100 salariés, le responsable paie ou RH est en charge des déclarations sociales.

À noter : environ 70 % des déclarants sont des femmes.

L'objectif de net-entreprises.fr est de faire entrer les téléprocédures sociales dans les habitudes de l'ensemble des responsables d'entreprises et tous ceux qui gèrent les déclarations pour leur compte.

Comment ça marche ?

net-entreprises.fr est un site facile d'utilisation. Il suffit de :

- ▶ **S'inscrire** en ligne, puis à chaque connexion, s'authentifier par un mot de passe ou avec un certificat numérique.
- ▶ **Déclarer** via un formulaire à remplir directement à l'écran ou envoyer un fichier issu d'un logiciel de paie ou de gestion. La déclaration est automatiquement transmise aux organismes destinataires par net-entreprises.fr.
- ▶ **Télérégler** les cotisations de son choix.
- ▶ **Télécharger** et imprimer un accusé de réception.

Plusieurs aides sont à la disposition des utilisateurs :

- ▶ Des démonstrateurs simulant l'inscription, mais aussi les déclarations et les éventuels téléversements associés.
- ▶ Une assistance technique via un numéro de téléphone indigo :

 **N° Indigo 0 820 000 516**

0,118 € TTC / MN

Quels sont les services disponibles ?

net-entreprises.fr propose l'essentiel des déclarations sociales que doivent effectuer les entreprises. Chaque entreprise peut y effectuer les déclarations de son choix, en fonction de ses besoins.

Embauche d'un ou plusieurs salariés

- ▶ la **déclaration préalable à l'embauche (DPAE)** des salariés du régime général ainsi que pour les salariés agricoles (**DPAE-MSA**) ;
- ▶ le **titre emploi simplifié agricole (TESA)** pour réaliser en une seule fois les formalités liées à l'embauche et à l'emploi des saisonniers dans le secteur de la production agricole.

Modification du contrat de travail

- ▶ l'**attestation d'assurance chômage**, obligatoire pour les employeurs au moment de la résiliation, de l'expiration ou de la rupture d'un contrat de travail, ainsi que l'ensemble des services Pôle emploi à destination des employeurs ;
- ▶ la **modification de contrat** des salariés agricoles.

Arrêt et reprise du travail

- ▶ l'**attestation de salaire** pour le versement des indemnités journalières des travailleurs salariés d'une part et pour les salariés agricoles d'autre part ;
- ▶ la **déclaration d'accident du travail ou de trajet (DAT)** des travailleurs salariés d'une part et des salariés agricoles d'autre part ;
- ▶ le **compte accidents du travail / maladies professionnelles (compte AT/MP)** pour les employeurs de salariés appartenant au régime général de la sécurité sociale ;
- ▶ pour les entreprises du BTP, la **déclaration d'arrêt de travail et demande de remboursement intempéries** (net-intempéries BTP).

Congés payés

- ▶ la déclaration congés spectacles avec téléversement ;
- ▶ les déclarations à destination des caisses congés intempéries BTP.

Déclarations des salaires et paiement des cotisations

- ▶ la **déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS)**, regroupe 5 déclarations en une : les cotisations Urssaf, Pôle emploi, retraite complémentaire et prévoyance, caisses Congés Intempéries BTP, **avec téléversement possible** ;
- ▶ la **déclaration automatisée des données sociales unifiées (DADS-U)** ;
- ▶ le bordereau de versement mensuel et la **déclaration de salaires MSA** ;
- ▶ les déclarations trimestrielles des employeurs de **VRP multiscartes** ;
- ▶ le bordereau de cotisations de la **CRPCEN**.

Déclarations de revenus et contributions sociales

- ▶ la **déclaration commune de revenus (DCR)**, pour les entrepreneurs individuels, artisans, commerçants, professions libérales) ;
- ▶ la **déclaration de l'auto-entrepreneur** ou déclaration du chiffre d'affaires des individus relevant du régime déclaratif simplifié, avec téléversement ;
- ▶ la **contribution sociale de solidarité des sociétés et la contribution additionnelle (C3S)** à destination du RSI : déclaration avec téléversement obligatoires pour toutes les personnes morales exerçant une activité économique dans le secteur concurrentiel.

Focus sur la DSN

Chantier prioritaire, la dématérialisation des déclarations, soutenue par l'administration et par le GIP-MDS, a représenté une première étape significative entraînant des bénéfices notoires pour les entreprises. Le succès rencontré dans son application permet de voir plus loin dans la simplification et d'aborder les données échangées, l'élaboration des déclarations et leur transmission.

L'étude sur la simplification des formalités administratives initiée depuis 2006 conduit à **la mise en place d'une déclaration unique : la déclaration sociale nominative**.

Afin de simplifier et moderniser la vie des entreprises, la DSN deviendra, en 2016, le processus quasi-unique de collecte des données sociales relatives aux salariés par les organismes de protection sociale et les administrations. Une trentaine de déclarations sociales seront ainsi traitées en une seule fois via une transmission régulière et dématérialisée. Projet d'envergure, la mise en œuvre de la déclaration sociale nominative se fera de manière progressive et ce dès le 1^{er} semestre 2013.

Une déclaration unique, mensuelle et dématérialisée

Par le biais d'une transmission unique, l'entreprise effectuera l'ensemble de ses obligations déclaratives liées à la paie vis-à-vis des organismes de protection sociale et des administrations et sera dispensé de toute autre déclaration à la fin de la période (art. 35 de la loi du 22 mars 2012).

La déclaration sociale nominative repose sur :

- la transmission mensuelle des données individuelles et nominatives des salariés à l'issue de la paie ;
- le signalement des événements (arrêt et reprise de travail suite à un congé maladie, maternité ou paternité, rupture de contrat de travail intervenus en cours de mois, chômage total ou partiel).

Les transmissions s'effectuent via le site net-entreprises.fr, chargé de répartir aux organismes, sous le contrôle de la Cnil, les données nécessaires pour l'exercice de leur mission et seulement de celle-ci.

Une mise en œuvre progressive dès le 1^{er} semestre 2013

Dans l'objectif de simplifier, d'alléger et de sécuriser les déclarations sociales des employeurs, la mise en place de la DSN prend effet progressivement à compter de début 2013 avec un objectif de remplacement de l'ensemble des déclarations périodiques ou événementielles (DUCS, DADS...) en 2016.

Cette approche en plusieurs phases est nécessaire afin d'assurer le succès de la déclaration sociale nominative qui suppose une adaptation et une évolution des pratiques des entreprises et de celles des organismes de protection sociale et des administrations.

En 2016, la DSN deviendra obligatoire pour toutes les entreprises comme pour tous les organismes de protection sociale.

5. À l'écoute des utilisateurs

Afin de répondre au mieux aux besoins des utilisateurs, net-entreprises.fr est engagé dans une démarche qualité, qui privilégie écoute et rencontres.

Un comité des utilisateurs

Organisme consultatif regroupant des personnes physiques ou des représentants de personnes morales, le comité des utilisateurs joue un rôle majeur dans l'amélioration des services de net-entreprises.fr.

Sa mission est de représenter les entreprises en tant qu'utilisatrices des produits et services développés ou proposés par le GIP-MDS. Il donne ainsi son avis sur les orientations générales, les spécifications envisagées par le groupement.

Concernant les nouveaux services et produits, le comité des utilisateurs est associé très en amont de la mise en ligne de nouvelles déclarations. Il peut émettre des recommandations sur tout sujet entrant dans le champ de l'objet du groupement.

Des enquêtes de satisfaction

À côté du comité des utilisateurs, net-entreprises.fr mène régulièrement des enquêtes de satisfaction auprès de ses utilisateurs. Réalisées après chaque grande campagne déclarative concernant les déclarations hébergées - mi-février pour la DADS-U, mai/juin pour la DCR et la C3S, avril et octobre pour la DUCS - elles portent à la fois sur l'ergonomie du site, la présentation des déclarations en ligne, leur accessibilité ou encore les aides proposées.

Les taux de réponse très élevés, de l'ordre de 12 %, soulignent l'attachement des utilisateurs à la dématérialisation des déclarations sociales et leur implication pour améliorer la qualité des produits. Les utilisateurs ont en effet la possibilité de formuler leurs remarques à la fin de chaque questionnaire, remarques collectées et transmises aux chefs de projet qui peuvent les intégrer dans leur plan d'évolution. D'où les très bons résultats de ces études, puisque toute déclaration confondue, le taux de satisfaction s'élève à 97 % en 2011.

Témoignages d'utilisateurs

Armelle, comptable unique dans une PME de 13 personnes

« Il y a quelques mois, mon président m'a confié la gestion administrative du personnel, auparavant assurée par un cabinet comptable externalisé. J'ai donc contacté l'Urssaf qui m'a dirigée vers le site net-entreprises.fr, sur lequel j'effectue désormais toutes mes déclarations sociales : DADS, DUE mais aussi attestations de salaires, etc. Pouvoir les faire sur internet me simplifie la vie. Les formulaires sont assez faciles à remplir, le site est lisible et les aides automatiques sont pratiques. Je n'ai pas de stress car je télécharge mes confirmations de déclaration dans la foulée ; je suis donc sûre qu'elles sont bien arrivées. Et surtout, je ne suis plus suspendue à une signature du président pour envoyer les chèques grâce au téléversement qui permet de payer à la bonne date. »

Éric, expert-comptable associé, 25 collaborateurs

« Nous réalisons les déclarations sociales pour le compte de nos clients. Nous avons choisi net-entreprises.fr pour plusieurs raisons. La première, c'est un service gratuit, ce qui n'est pas neutre pour nos clients puisque cela évite de payer une prestation supplémentaire. Ensuite, le site propose l'ensemble des déclarations, ce qui est incontestablement pratique. Le système est bien conçu car chaque collaborateur dispose de son propre accès au service, ce qui protège la confidentialité des dossiers. Enfin et surtout, il propose un système de déclaration et de règlement sécurisé qui a fait disparaître les problèmes de délais postaux. Lorsqu'on gère en moyenne 300 dossiers, ce n'est pas neutre. Avant net-entreprises.fr, nous étions obligés d'envoyer régulièrement des coursiers aux organismes de protection sociale pour être sûr que les éléments étaient réceptionnés en temps et en heure ! »

Un centre d'information et d'assistance

De l'inscription sur le site à l'envoi de la déclaration, une aide téléphonique accompagne le déclarant et lui propose des réponses précises à ses questions.

Le centre de contact net-entreprises.fr a traité près de 197 000 appels en 2011. La plupart des questions concerne l'accès au site ainsi que l'inscription (oubli du mot de passe, modification d'inscription...). Les autres questions techniques sont transférées aux experts du GIP-MDS et les questions à caractère réglementaire ou liées aux déclarations sociales sont redirigées vers les organismes de terrain.

À l'issue de chaque campagne déclarative, les faits et typologies sont analysés et des propositions d'optimisation de service ou d'actions à lancer sont effectuées. Ainsi, chaque année, de réelles améliorations sont apportées permettant ainsi de réduire significativement les contacts pour les questions récurrentes.

Si chaque année est marquée par une croissance du nombre d'utilisateurs de net-entreprises.fr, pour autant, l'indicateur du nombre de contacts par rapport aux flux d'activité sur le site est en baisse constante :

	2008	2009	2010	2011
Contacts	229 146	243 593	218 631	196 807
Déclarations	10 071 532	14 358 589	17 995 948	18 501 334
Nombre d'appels par déclarations	1 pour 44	1 pour 60	1 pour 80	1 pour 94

Focus sur une activité saisonnière

Le centre d'information et d'appel traite en moyenne 17 000 contacts par mois. Mais son activité est saisonnière avec des charges plus ou moins importantes selon les périodes de l'année, en fonction de l'actualité des déclarations.

60 % du volume des contacts est réparti sur le premier semestre de l'année, plus particulièrement sur les mois de janvier (35 000 contacts) et de mai (30 000), mois qui correspondent aux déclarations annuelles.

6. Un site sécurisé en pleine évolution

Des déclarations à saisir en ligne ou automatisées via le logiciel de paie

La majorité des déclarations disponibles sur le site le sont en mode EFI (formulaire à saisir en ligne). net-entreprises.fr offre également la possibilité d'effectuer plusieurs déclarations en EDI, un mode de transmission particulièrement adapté aux déclarations longues ou nombreuses, qui correspond aux besoins et aux attentes des grandes entreprises et des tiers déclarants. Parmi ces déclarations : la DADS-U, les déclarations directement liées à la gestion des ressources humaines (déclaration préalable à l'embauche, attestation de salaire pour le versement des indemnités journalières, déclaration d'accident du travail ou de trajet, attestation d'assurance chômage) ainsi que les déclarations nominatives congés spectacles et les déclarations de salaires MSA.

Focus sur l'EDI et l'EFI

L'EFI (échange de formulaire informatisé) et l'EDI (échange de données informatisé) sont les deux modes de transmission possible sur net-entreprises.fr.

L'EFI est destiné aux déclarations courtes et peu nombreuses, il convient aux plus petites structures (les principaux usagers de net-entreprises.fr). Cette transmission ne nécessite ni d'installation particulière ni de mises à jour de logiciels en cas de changement réglementaire : on saisit les données sur un écran qui « ressemble » au formulaire. Pour les utilisateurs familiers des déclarations papier, elles sont donc faciles à utiliser.

L'EDI requiert l'utilisation d'un logiciel de paie ou de gestion agréé et paramétré pour ce type de transfert. Le principal avantage de l'EDI est qu'il limite la saisie puisque les données de la déclaration sont déjà contenues dans le système informatique de l'entreprise.

Des données hautement sécurisées

Le GIP-MDS a adopté les meilleurs standards en matière de sécurité informatique.

Les procédures d'identification

L'accès aux services déclaratifs est limité aux personnes autorisées lors de l'inscription. L'utilisateur a le choix entre deux moyens pour s'authentifier :

- ▶ un mot de passe défini lors de son inscription,
- ▶ le certificat numérique.

Afin de protéger les données, au bout d'une demi-heure d'inactivité, la session expire et l'utilisateur doit à nouveau se connecter.

Focus sur les certificats acceptés

Calqué sur le principe de la carte nationale d'identité, le certificat numérique est le format le plus fiable pour garantir une identité sur internet.

net-entreprises.fr accepte la plupart des certificats émis par les autorités de certification référencées par le ministère de l'Économie et des Finances pour le télépaiement de la TéléTVA.

Ainsi l'utilisateur peut utiliser le même certificat pour ses déclarations sociales et fiscales.

Des flux d'information sécurisés

La sécurité et la confidentialité des échanges sont assurés par les meilleures protections actuellement disponibles et font l'objet d'une veille technologique permanente.

Techniquement, les connexions se font ainsi via le protocole SSL 128 bits qui permet d'établir un « tuyau de confidentialité » tel que les informations ne pourraient pas être déchiffrées par un agent extérieur, même en cas d'interception.

La sécurisation des données parvenues chez net-entreprises.fr

Les agents des organismes de protection sociale ayant accès à ces données sont, comme les usagers, identifiés par un mot de passe ou par un certificat.

La traçabilité des données

Des données de type nominatives circulant sur le site, net-entreprises.fr a mis en place un processus pour tracer intégralement les activités réalisées sur ces données.



Des applications et une architecture en constante évolution

L'architecture du site doit impérativement allier robustesse, souplesse et flexibilité. En effet, la plupart des utilisateurs se connectent et effectuent leurs déclarations peu avant le terme des échéances. En outre, le fort développement de la fréquentation du site impose d'anticiper et de prendre en compte tous les aménagements nécessaires pour assurer une qualité de service optimale auprès des utilisateurs et éviter les incidents sur les déclarations.

Les applications doivent également être très rapidement mises à jour suite aux constantes évolutions réglementaires.

Dans le champ de la production, plusieurs processus accompagnent le cycle de vie des applications et garantissent le service aux utilisateurs du front et du back-office :

- ▶ un processus de développement pour élaborer les spécifications techniques, suivre la conception, contrôler le code, agir le plus en amont possible des projets et accompagner les tierces maintenances applicatives ;
- ▶ un processus de recette technique pour contrôler l'exploitabilité, vérifier la prise en compte des exigences de sécurité et de performance ;
- ▶ un processus de métrologie pour vérifier et valider les performances attendues.

6. net-entreprises.fr en chiffres

Les utilisateurs

- ▶ 2,8 millions d'entreprises inscrites fin 2012

Évolution du nombre d'inscriptions en 2012

	1 ^{er} janvier	31 décembre	croissance annuelle	croissance annuelle (%)
Établissements	3 272 862	3 832 232	559 370	+17 %
Entreprises	2 418 069	2 822 027	403 958	+16,7 %
Tiers déclarants	35 248	37 974	2 726	+7,7 %

Évolution du nombre d'établissements inscrits par déclaration en 2012

	31 déc. 2011	31 déc. 2012	croissance annuelle	croissance annuelle (%)
DUE	1 325 838	1 622 844	297 006	22,40%
DUCS	1 657 794	2 050 225	392 431	23,67%
DADS-U	1 824 689	2 117 817	293 128	16,06%
MSA	636 074	797 126	161 052	25,32%
C3S (nombre d'entreprises)	1 048 816	1 231 950	183 134	17,46%
DCR	1 765 081	2 087 490	322 409	18,27%
Attestation d'assurance chômage (mode saisie en ligne)	1 091 703	1 367 815	276 112	25,29%
Attestation de salaire IJ	1 392 644	1 759 024	366 380	26,31%
net-intempéries BTP	538 051	698 021	159 970	29,73%
DADS-U CI BTP	544 451	716 541	172 090	31,61%
Congés spectacles	381 772	524 630	142 858	37,42%
DAT	932 873	1 248 067	315 194	33,79%
Attestation d'assurance chômage (mode dépôt de fichier)	498 474	824 297	325 823	65,36%
Déclaration de l'autoentrepreneur	312 423	431 469	119 046	38,10%
Attestation d'assurance chômage (inscription EDI)	250 842	478 831	227 989	90,89%
Déclaration CCVRP	185 138	324 917	139 779	75,50%
Compte AT/MP	214 061	556 844	342 783	160,13%
Bord. CRPCEN		30 524		

Les déclarations

- ▶ 21 971 873 télédéclarations effectuées en 2012.

Le GIP-MDS

- ▶ 16 organismes de protection sociale
- ▶ 9 fédérations professionnelles
- ▶ 23 comités régionaux
- ▶ 51 salariés
- ▶ 24 M€ de budget annuel

Annexes



Les déclarations disponibles sur net-entreprises.fr

Pour le régime général

- ▶ la déclaration automatisée des données sociales unifiée (DADS-U)
- ▶ la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) : elle regroupe les déclarations et cotisations Urssaf, Pôle emploi, retraite complémentaire et prévoyance, caisses Congés Intempéries BTP, avec téléversement
- ▶ la déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- ▶ l'attestation de salaire pour le versement des indemnités journalières des travailleurs salariés
- ▶ la déclaration d'accident du travail ou de trajet (DAT) et le compte accidents du travail / maladies professionnelles (compte AT/MP)
- ▶ l'attestation d'assurance chômage, obligatoire pour les employeurs au moment de la résiliation, de l'expiration ou de la rupture d'un contrat de travail, ainsi que l'ensemble des services Pôle emploi à destination des employeurs
- ▶ la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) et la contribution additionnelle à destination du RSI : déclaration obligatoire pour toutes les personnes morales exerçant une activité économique dans le secteur concurrentiel, avec téléversement
- ▶ pour les entreprises du BTP, la déclaration d'arrêt de travail et demande de remboursement intempéries (net-intempéries BTP) et la DADS-U à destination des caisses Congés Intempéries BTP
- ▶ les déclarations congés spectacles, avec téléversement
- ▶ les déclarations trimestrielles des employeurs de VRP multicartes, avec téléversement
- ▶ le bordereau de cotisations de la CRPCEN, avec téléversement

Pour les professions indépendantes

- ▶ la déclaration commune de revenus (DCR) des professions indépendantes
- ▶ la déclaration des auto-entrepreneurs, avec téléversement

Pour le régime agricole

- ▶ la déclaration préalable à l'embauche (DPAE-MSA) pour les salariés agricoles
- ▶ la déclaration des salaires à effectuer trimestriellement
- ▶ le bordereau de versement mensuel
- ▶ la modification de contrat des salariés agricoles
- ▶ l'attestation de salaire et de reprise du travail
- ▶ la déclaration d'accident du travail (DAT-MSA) et le compte accidents du travail / maladies professionnelles (compte AT/MP)
- ▶ le titre emploi simplifié agricole (TESA) : pour réaliser en une seule fois les formalités liées à l'embauche et à l'emploi des saisonniers dans le secteur de la production agricole
- ▶ la gestion des comptes de téléversement et le téléversement des factures

Pour les entreprises étrangères

Ou les entreprises sans établissement en France mais qui emploient du personnel salarié relevant du régime social français :

- ▶ le formulaire E0 pour effectuer, en une seule fois, les formalités liées à l'immatriculation
- ▶ et le formulaire E2/E4, pour les entreprises déjà immatriculées et dont la situation a changé

Les organismes de protection sociale et les fédérations professionnelles associées au sein de net-entreprises.fr

Le site net-entreprises.fr regroupe treize organismes nationaux ou fédérations et huit organisations professionnelles. Ils financent ensemble le Groupement d'intérêt public Modernisation des déclarations sociales (GIP-MDS), structure de pilotage visant à mettre en œuvre le site net-entreprises.fr.

Les organismes de protection sociale obligatoire

- ▶ l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale, Acof, caisse nationale des Urssaf
- ▶ l'Association générale des institutions de retraite des cadres, Agirc
- ▶ l'Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés, Arrco
- ▶ la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés, Cnav
- ▶ le Pôle emploi, organisme gestionnaire du service public de l'emploi
- ▶ l'Unédic, l'organisme gestionnaire de l'assurance chômage
- ▶ la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, CNAMTS
- ▶ la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole, CCMSA, représentant les caisses MSA
- ▶ le Régime social des indépendants (RSI)
- ▶ l'Union des caisses de France du réseau Congés Intempéries BTP
- ▶ l'Organisme de recouvrement de cotisations de sécurité sociale et des contributions d'assurance chômage des VRP multiscartes, CCVRP
- ▶ la Caisse des congés spectacles
- ▶ la Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires, CRPCEN

Les organismes de prévoyance collective

- ▶ le Centre technique des institutions de prévoyance, CTIP
- ▶ la Fédération française des sociétés d'assurances, FFSA-SINTIA
- ▶ la Fédération nationale de la mutualité française, FNMF

Les organisations professionnelles

- ▶ la Confédération française démocratique du travail, CFDT
- ▶ la Confédération générale des petites et moyennes entreprises, CGPME
- ▶ la Confédération générale du travail, CGT
- ▶ la Confédération générale du travail - Force ouvrière, CGT-FO
- ▶ le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables, CSOEC
- ▶ la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, FNSEA
- ▶ le Mouvement des entreprises de France, Medef
- ▶ le Syntec numérique
- ▶ l'Union professionnelle artisanale, UPA

Les comités régionaux net-entreprises.fr



- La Guadeloupe
- La Réunion

L'échange de donnée informatisé (EDI)

Définition

L'échange de données informatisé (EDI), ou *electronic data interchange*, est le terme générique définissant un échange d'informations automatique entre deux entités à l'aide de messages standardisés, de machine à machine. L'EDI a été conçu, à l'origine, dans l'optique du « zéro papier » et afin d'automatiser le traitement de l'information : disposer rapidement d'une information exhaustive et fiable.

La rapidité et la meilleure fiabilité des échanges par EDI permettent de fluidifier les flux d'information échangés et de réduire considérablement les coûts de traitement tout en améliorant la sécurisation des échanges.

En pratique

Une entreprise peut émettre ses commandes, ses avis d'expédition, ses factures... ses déclarations sociales et fiscales par EDI. Elle va émettre des messages électroniques normalisés qui seront télétransmis vers les ordinateurs de ses partenaires, qui seront capables d'interpréter et d'intégrer automatiquement les données correspondantes dans leurs systèmes d'information respectifs, sans papier ni intervention humaine. Ce processus permet donc la suppression des documents papier acheminés par la poste, ou par fax, et des saisies manuelles par des opérateurs.

L'EDI permet de réduire notablement les interventions humaines dans le traitement de l'information, et donc de le rendre effectivement plus rapide et plus fiable.

La valeur ajoutée de net-entreprises.fr

Ces modes de transmission présentent l'avantage d'éviter toute nouvelle saisie des données en transmettant les informations directement issues du logiciel. Ils offrent un gain de temps et d'efficacité considérable tout en garantissant une meilleure fiabilité. Parallèlement, reste bien sûr disponible la fonction de saisie en ligne pour des déclarations courtes et/ou peu nombreuses.

net-entreprises.fr propose ainsi une offre unique complète et cohérente aux entreprises et cabinets d'expertise-comptable et ce, quel que soit leur organisation et leur degré de familiarisation informatique.

Les déclarations sociales accessibles par EDI sur net-entreprises.fr :

- ▶ la déclaration automatisée des données sociales unifiées (DADS-U)
- ▶ la déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- ▶ l'attestation de salaire pour le versement des indemnités journalières de la sécurité sociale
- ▶ la déclaration d'accident du travail ou de trajet (DAT)
- ▶ l'attestation d'assurance chômage
- ▶ la déclaration de salaires MSA
- ▶ la déclaration nominative à la Caisse des congés spectacles

Et progressivement la déclaration sociale nominative (DSN).